

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 09 FÉVRIER 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	03 FÉVRIER 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Mathilde LESAGE, Mme Evelyne DENOYELLE, M. M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DANIEL, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, M. Alexis VERNIER, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- M. Stéphane BORD	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme. Eve COGNETTA
- M. Pierre-Arnaud PRIEUR	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPÉ
- Mme Julie GODICHAUD	Pouvoir à M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Camille FERET	Pouvoir à Alexis VERNIER
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Laurence RENO

--ooOoo--

Madame Adeline DANIEL remplit les fonctions de Secrétaire.

Objet : Cession des droits indivis sur la parcelle XK 29 sise rue Denis Papin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 17 mai 2022 valorisant les droits indivis de l'EPFN sur la parcelle XK 29 à 500€,

Considérant que :

- La Ville va racheter à l'Etablissement Public Foncier de Normandie la moitié des droits indivis sur la parcelle XK n° 29 d'une superficie d'environ 11 m² pour un montant de 645.48 € T.T.C
- La propriétaire sise 58 Rue Denis Papin Section XK n°291 et de la moitié des droits indivis sur la parcelle XK n° 29 a sollicité la Ville afin d'acquérir l'autre partie des droits indivis d'environ 11 m².

Il est proposé :

- D'autoriser la Ville à céder à Madame FREVAL les droits indivis sur la parcelle XK n° 29 d'une superficie d'environ 11 m² pour un montant de 500 € T.T.C suivant le rapport d'évaluation du domaine du 17 mai 2022.
- De confier à l'Etude de Maîtres GRUEL, LEPESQUEUR, EPONVILLE-LELEU et LELIEUR les intérêts de la Ville pour la rédaction de l'acte à intervenir,
- D'autoriser Madame la Maire à signer ledit acte.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-30 est adoptée.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

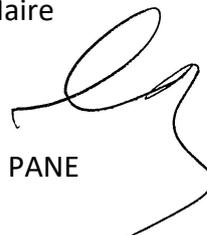
076-217606813-20230209-2023-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023

Affichage : 21/02/2023

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire



Luce PANE